

GRAND AUCH : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DE LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE



GRAND AUCH : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DE LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

Recensement des basses-cours

Dans le cadre du plan de lutte contre la grippe aviaire, la préfecture demande aux propriétaires de basses-cours de se faire recenser.

Cette obligation concerne les basses-cours qu'elles soient d'autoconsommation, de petite consommation ou d'agrément, en vue d'un confinement pendant la période du 25 Avril au 16 mai 2016.

Cette fiche de recensement peut être retirée en mairie (à l'accueil de Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures) ou téléchargée sur le site internet de la ville.